

Département
Lot et Garonne

CENTRE COMMUNALE D'ACTION SOCIALE D'AIGUILLON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres
du conseil : 9
En exercice : 9
Qui ont pris part à
la réunion : 6

SÉANCE DU MERCREDI 23 JUILLET 2025

Date de
convocation :
16 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois juillet à dix-sept heures trente, se sont réunis en séance, les membres du Conseil d'Administration au nombre prescrit par la loi, à la mairie d'Aiguillon, salle du Jumelage, sous la présidence de Monsieur Christian GIRARDI, Président du Conseil d'Administration du C.C.A.S.

Étaient présents : 6

MM. Christian GIRARDI, Mme Valérie BIDET, Catherine LARRIEU, Bernadette CAPDEVILLE, Claudette PICARD, Danièle POLONI.

Objet de la
délibération

Étaient absents : 3

Mme Brigitte LEVEUR, Mme Annick PAPON, M. Dominique REAU.

Ressources
humaines

Assistaient également à la séance :

MM. Martine BEVILACQUA - Directrice du CCAS-, Flora BOULBES - Agent social-.

Création de poste

Secrétaire de séance : Mme Martine BEVILACQUA

ΦΦΦΦΦΦΦΦ

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment son article L313-1

Il appartient donc au Conseil d'Administration de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Publié le

La délibération doit préciser :

- le(s) grade(s) correspondant(s) à l'emploi créé.
- le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé. (le cas échéant) Vu l'avis du Comité Social Territorial (en cas de suppression d'emploi),

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent à temps complet de :

- Agent de maîtrise territoriale,

En raison des propositions d'avancements de grade 2025.

Monsieur le Président propose à l'assemblée la création d'un emploi permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires de :

- Agent de maîtrise territoriale

Filière	Cadre d'emploi	Grade	Ancien effectif	Nouvel effectif
Technique	Agent de maîtrise territoriale	Agent de maîtrise territoriale	0	1

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/08/2025

*Les membres du
Conseil d'Administration
décident*

- DE CRÉER le poste suivant dans le cadre d'un avancement de grade
 - o 1 poste d'agent de maîtrise à temps complet
- DE PRÉCISER que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice 2025,

Fait et délibéré à Aiguillon, les jour,
mois et an que dessus,
Pour copie conforme,

Le Président,
Christian GIRARDI

